



Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Filière Enseignement secondaire II  
Avenue de Cour 33 - CH-1014 Lausanne  
[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

# Guide de l'étudiant·e

## Filière Secondaire II

Année **2023-2024**

Site web: <http://www.hepl.ch/ms2> > La formation en un clin d'oeil



## Introduction

Ce guide de l'étudiant·e présente la structure générale des études menant à l'enseignement pour le degré Secondaire II. Il regroupe des informations essentielles à la compréhension du déroulement de la formation.

Il est découpé en plusieurs volets : débouchés professionnels, organisation générale du plan d'études, présentation des éléments constitutifs de la formation, de son déroulement, échéances importantes à connaître, possibilités d'aménagement du plan de formation, formations complémentaires.

Pour toutes les questions relatives aux démarches d'admission, se référer au site web de la HEP Vaud.

Pour toutes les questions individuelles touchant au déroulement du parcours de formation, la conseillère aux études est à disposition à l'adresse :

[etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)

## Délais à respecter - année académique 2023 - 2024

Sauf cas de force majeure, il ne sera pas dérogé aux délais ci-dessous:  
(en cas de force majeure, informer immédiatement le Service académique, cf. art.17 RMS2).

### Présentation chronologique

<b>Semestre d'automne</b>	
Du 27 août au 1er septembre 2023	<b>Inscriptions aux cours et aux examens</b> (information par e-mail; inscription en ligne)
Lundi 21 août 2023	<b>Début du stage</b>
31 août	<b>Dépôt du formulaire pour une demande de validation des acquis de formation formels (VAFF) concernant les modules</b> (au Service académique, uniquement à l'entrée en formation (cf. <a href="#">directive 05_04a</a> )  <b>ATTENTION</b> : Pour les demandes de validation des acquis pour <b>la pratique (stages)</b> , délai au 30 juin.
août / septembre 2023	<b>Examen d'informatique OP002</b> (convocation par e-mail, choix de la date via lien Doodle)
Mardi 19 septembre 2023	<b>Début des cours</b>
Au plus tard le vendredi 29 septembre 2023	<b>Modification du plan de formation: changement de cours, aménagement, demandes de congé</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Samedi 7 octobre 2023, le matin	<b>Examen de français OP001</b> (convocation par e-mail)
Du 3 au 8 décembre 2023	<b>Inscriptions aux cours et aux examens du semestre de printemps</b> (information par e-mail; inscription en ligne)
Au plus tard le lundi 11 décembre 2023	<b>Demandes de report d'examens de la session de janvier</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 8 au 26 janvier 2024	<b>Sessions d'examens de janvier</b>
Janvier 2024	<b>Session de rattrapage des examens de français OP001 et d'informatique OP002</b> (information par e-mail)
<b>Semestre de printemps</b>	
Lundi 5 février 2024	<b>Début du stage</b>
6-7 février 2024	<b>Communication des résultats des examens de la session de janvier</b>
Lundi 19 février 2024	<b>Début des cours</b>
Au plus tard le vendredi 1er mars 2024	<b>Modification du plan de formation: changement de cours, aménagement, demandes de congé</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Vendredi 10 mai 2024	<b>Demandes de report d'examens de la session de juin</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 10 au 28 juin 2024	<b>Sessions d'examens de juin</b>
Juin 2024	<b>Session de rattrapage des examens de français OP001 et d'informatique OP002</b> (information par e-mail)
9-10 juillet 2024	<b>Communication des résultats des examens de la session de juin</b>
Vendredi 26 juillet 2024	<b>Demandes de report d'examens de la session d'août</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 26 août au 6 septembre 2024	<b>Sessions d'examens d'août</b>
Mercredi 18 et jeudi 19 septembre 2024	<b>Communication des résultats des examens de la session d'août</b>

(sous réserve de modification)

Pour les échéances relatives aux stages, voir l'[échéancier des stages](#).

## TABLE DES MATIERES

<b>1 ENSEIGNER AU SECONDAIRE II</b>	<b>7</b>
1.1 Enseigner au Secondaire II: défis et enjeux	7
1.2 Liste des disciplines	7
1.3 Maîtrise des savoirs disciplinaires	7
<b>2 DOMAINES DE FORMATION</b>	<b>8</b>
2.1 Sciences de l'éducation	8
2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle	8
2.3 Formation pratique	9
2.3.1 Stages	9
2.3.2 Modules d'intégration	9
2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS	9
<b>3 PLAN D'ÉTUDES</b>	<b>10</b>
3.1 Pour 1 discipline	10
3.2 Pour 2 disciplines	11
3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement	13
3.4 Pour la Spécialisation en informatique pour l'enseignement	14
3.5 Validation des acquis	15
<b>4 CALENDRIERS ET HORAIRES</b>	<b>16</b>
4.1 Calendrier académique	16
4.2 Calendrier de la formation	17
4.3 Calendrier des modules d'intégration	18
4.4 Organisation hebdomadaire	19
<b>5 DESCRIPTIFS DES MODULES</b>	<b>20</b>
5.1 Accès au livret de cours	20
5.2 Liste et codes des modules	20
<b>6 CERTIFICATION DES MODULES</b>	<b>23</b>
<b>7 FORMATION PRATIQUE</b>	<b>24</b>
7.1 Types de stage	24
7.2 Échéancier des stages	25
<b>8 CONCILIER EMPLOI ET FORMATION</b>	<b>26</b>
8.1 Stage en emploi	26
8.2 Aménagement du temps de formation	26
8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline	27
8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines	28

<b>9 POSSIBILITÉS DE FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>29</b>
9.1 Diplôme additionnel	29
9.1.1 Présentation	29
9.1.2 Conditions d'admission	29
9.1.3 Plan d'études	29
9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel	29
9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle	30
9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I	30
9.4 Du Secondaire I vers le Secondaire II	31
9.5 Autres formations complémentaires	32
<b>10 EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>	<b>33</b>
10.1 Français et Informatique	33
10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique	33
<b>11 INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>34</b>
11.1 Service académique	34
11.2 Bâtiments	34
<b>12 LIENS UTILES</b>	<b>35</b>

# 1 Enseigner au Secondaire II

---

## 1.1 Enseigner au Secondaire II : défis et enjeux

En choisissant d'enseigner au Secondaire II, vous contribuez au développement personnel, intellectuel et social d'adolescent·e·s et de jeunes adultes dans les gymnases, écoles de maturité, écoles de commerce ou écoles de culture générale ainsi que dans les écoles professionnelles pour les branches générales. Vous formez vos élèves dans une ou deux disciplines en vue d'études supérieures et vous collaborez au projet pédagogique d'un établissement de formation en vous insérant dans une équipe de professionnel·le·s.

---

## 1.2 Liste des disciplines

La formation permet de se préparer à l'enseignement des disciplines suivantes :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| - Allemand                               | - Informatique*                   |
| - Anglais                                | - Italien*                        |
| - Arts visuels                           | - Latin*                          |
| - Biologie                               | - Mathématiques                   |
| - Chimie*                                | - Musique*                        |
| - Economie et droit (double discipline)* | - Philosophie*                    |
| - Espagnol                               | - Physique                        |
| - Français                               | - Psychologie (diplôme cantonal)* |
| - Géographie                             | - Religions                       |
| - Grec*                                  | - Sociologie (diplôme cantonal)*  |
| - Histoire                               | - Sport                           |
| - Histoire de l'art (diplôme cantonal)*  |                                   |

\*Les cours de didactiques se déroulent au niveau romand.

Référence réglementaire: [Directive 05\\_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#), état au 13 septembre 2022 (en vigueur).

---

## 1.3 Maîtrise des savoirs disciplinaires

Les matières abordées au degré Secondaire II ne recouvrent pas toujours les champs d'études universitaires. Il est donc de la responsabilité de la ou du futur·e enseignant·e de tenir, voire mettre à jour les connaissances et compétences acquises durant les études académiques. Après l'admission, les références des plans d'études des gymnases et écoles professionnelles et une bibliographie d'ouvrages des disciplines enseignées, rassemblée par les professeur·e·s de didactique, sont transmises, ce qui permettra d'ajuster au mieux les connaissances aux programmes des futur·e·s élèves.

Cette mise à niveau est essentielle pour aborder la formation didactique et pratique dans les meilleures conditions possibles. L'expérience montre que la nécessité de combler au jour le jour un déficit de connaissances spécifiques à une matière du programme scolaire est un facteur important de surcharge durant l'année d'études, voire d'échec à la formation.

Par ailleurs, les étudiant·e·s en langues vivantes veillent à renforcer – si besoin était – la maîtrise de leur expression et compréhension orale et écrite.

## 2 Domaines de formation

La formation comprend trois domaines et se conclut par un mémoire professionnel de diplôme.

### 2.1 Sciences de l'éducation

Deux thématiques obligatoires sont suivies de quatre enseignements à choix, en fonction des acquis antérieurs et des objectifs personnels de construction des compétences professionnelles.

Enseignements obligatoires :

– **Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage**

Le cours et le séminaire visent à mettre en regard des pratiques pédagogiques avec les théories de l'enseignement et de l'apprentissage. Y sont abordés les objets, les finalités et objectifs et les processus d'apprentissage, les tâches ; les élèves et leur rapport au savoir, les interventions pour les guider, les interactions, le rôle de l'enseignant-e et l'évaluation.

– **Relation pédagogique et climat de classe**

Le cours et le séminaire abordent la problématique de l'enseignant-e dans sa classe et analysent les interactions sociales dans le but de développer des compétences relationnelles et organisationnelles au service des apprentissages d'adolescent-e-s et de jeunes adultes. Ils visent à travailler l'éthique de la relation, sa dimension affective et la question de l'altérité. Ils développent la capacité de poser un cadre de travail, de gérer la dynamique et l'animation de groupe et de maîtriser les principes de la communication.

Enseignements à choix :

- Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages ;
- Altérités et intégrations ;
- Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs ;
- Le développement de l'adolescent : approches psychologiques et contextuelles ;
- Eduquer à la durabilité : enjeux pour la pratique enseignante.

### 2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle

Les unités d'enseignement et de recherche didactiques (UER) assurent pour chaque didactique disciplinaire les bases nécessaires à une formation professionnelle dans l'enseignement de la discipline.

Elles proposent des moyens d'analyse et d'évaluation des plans d'études (finalités, compétences, contenus, progression), des champs de la discipline, des modèles, des stratégies et pratiques d'enseignement spécifiques, des principaux moyens d'enseignement, des ressources. Elles abordent les particularités de la didactique de la discipline, les acquis scientifiques récents dans les approches de son enseignement, les mécanismes et difficultés spécifiques d'acquisition pour les élèves, en élaborant des moyens d'analyse des activités. Elles présentent des balises pour la planification d'une année ou d'un cursus. Elles proposent des pistes d'intégration et de pratique interdisciplinaire. Elles suggèrent et offrent les moyens de tester l'intégration des TIC dans les activités d'enseignement et d'apprentissage de la discipline, le cas échéant avec l'appui de l'Unité d'enseignement et de recherche « Médias, usages numériques et didactique de l'informatique ». Elles encouragent les pratiques de coopération et de travail d'équipe pour faciliter l'insertion des diplômé-e-s dans les établissements.

Toutes les UER contribuent à une offre de modules interdisciplinaires destinés à développer des compétences en la matière, ainsi que dans la conduite de projets.

Dans cette offre, ouverte sans restriction autre que les prérequis mentionnés dans le descriptif des modules, figure aussi la formation à la pédagogie professionnelle (voir [chapitre 9.2](#)) requise par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'enseignement dans les classes de maturité professionnelle.



## 2.3 Formation pratique

La formation pratique comprend les stages et les modules d'intégration. La présence y est obligatoire.

### 2.3.1 Stages

La formation pratique s'effectue dans les gymnases et dans les écoles menant à la maturité professionnelle. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") chargés de l'accueil des étudiant·e-s, de leur suivi et de la certification de leur formation pratique, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école postobligatoire. Cette partie de la formation est composée :

- a priori, pour tout·e étudiant·e, d'un stage chez un·e PraFo (type A), ou
- en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant·e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement, ou pour l'enseignant·e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel), d'un stage en emploi accompagné de visites effectuées par un·e PraFo (type B).

### 2.3.2 Modules d'intégration

La HEP considère que les processus d'intégration des savoirs et des expériences de la pratique ne peuvent être menés séparément du processus de formation. Si l'intégration est de la responsabilité de l'étudiant·e, l'institution se doit d'offrir un espace d'explicitation et d'auto-évaluation qui en facilite le développement et l'inscrive comme la colonne vertébrale de la formation.

Le séminaire d'intégration propose à l'étudiant·e de structurer son parcours depuis son projet de formation jusqu'au choix de son sujet de mémoire, vers son insertion professionnelle, dans la double dimension d'une communauté d'échanges entre pairs et d'entretiens individuels, dont le but est de questionner l'étudiant·e sur son trajet, ses pratiques et ses choix.

---

## 2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant·e doit démontrer qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant·e est ainsi amené·e à mettre en œuvre tout ou partie d'une démarche de recherche lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques d'enseignant·e.

Des indications utiles concernant le choix du sujet, le volume du mémoire, le déroulement de la recherche, la soutenance et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document [Mémoire professionnel de diplôme](#).

Dans le cadre de la spécialisation en mathématiques pour l'enseignement ou la spécialisation en informatique pour l'enseignement, le mémoire professionnel est compris dans le projet de Master.

Les exigences relatives à la mise en forme et la diffusion du mémoire sont mentionnées dans la [Directive 05\\_08](#) portant sur les Mémoires de diplôme.

**Accès :** [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail étudiant > Formation > Formations à l'enseignement > MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement secondaire 2 > Mémoire de MAS

### 3 Plan d'études

Le plan d'étude diffère légèrement selon qu'il s'agit d'une formation visant l'enseignement d'une ou deux disciplines ou des Spécialisations en mathématiques ou en informatique pour l'enseignement.

#### 3.1 Pour 1 discipline

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Didactique de la discipline	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	6	18
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Module interdisciplinaire à choix	6		6
Mémoire professionnel de diplôme	-	5	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>MSENS31 (6 ECTS)</b> Enseignement & apprentissage	<b>MSDEV31</b> Développement de l'adolescent·e
<b>MSISO31 (6 ECTS)</b> Gestion de la classe	<b>MSSENS32</b> Enseignement & évaluation
	<b>MSISO32</b> Altérités et intégrations
	<b>MSSYS31</b> Systèmes éducatifs
	<b>MSED32</b> Education à la durabilité
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>
<b>MSINT21 (1 ECTS)</b> Intégration	<b>MSINT22 (2 ECTS)</b> Intégration
<b>Module interdisciplinaire (6 ECTS)</b> à choix	
	<b>Mémoire de diplôme (5 ECTS)</b>

Chisir 1 module de 6 ECTS

## 3.2 Pour 2 disciplines

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Didactique des disciplines	12	12	24
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Mémoire professionnel de diplôme	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>Didactique 2 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 2 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>MSENS31 (6 ECTS)</b> Enseignement & apprentissage	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent-e
<b>MSISO31 (6 ECTS)</b> Gestion de la classe	<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation
	<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations
	<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs
	<b>MSED33</b> Education à la durabilité
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>
<b>MSINT21 (1 ECTS)</b> Intégration	<b>MSINT22 (2 ECTS)</b> Intégration
	<b>Mémoire de diplôme (2 ECTS)</b>

Choisir 1 cours de 3 ECTS

**Etudiant·e-s bidisciplinaires en langues modernes**

Pour les étudiant·e-s se formant à l'enseignement de deux langues étrangères, le parcours de formation doit être adapté en raison du chevauchement d'horaires des modules didactiques. Les étudiant·e-s doivent donc suivre les modules de didactiques suivants.

Au semestre d'automne :

- Module de didactique langue 2<sup>e</sup> discipline (cours commun et séminaire langue 2<sup>e</sup> discipline)
- Module interdisciplinaire "Travailler la dimension langagière pour mieux s'approprier les contenus disciplinaires" - MSLAC36

Au semestre de printemps :

- Module de didactique langue 1<sup>re</sup> discipline (cours langue 1<sup>re</sup> discipline et séminaire langue 1<sup>re</sup> discipline)
- Module "Projet complémentaire de didactique des langues-cultures – 2<sup>e</sup> discipline langue-culture" MSLAC23
- Module MSLAC37

Par exemple, pour un·e étudiant·e se formant à l'anglais (langue 1<sup>re</sup> discipline) et l'espagnol (langue 2<sup>e</sup> discipline), il s'agira de suivre, à l'automne :

- MESP31 (cours commun et séminaire d'espagnol)
- MSLAC36

Au printemps :

- MSANG21 (cours d'anglais et séminaire d'anglais)
- MSLAC23 - Projet complémentaire de didactique des langues-cultures – espagnol
- MSLAC37

**Etudiant·e-s bidisciplinaires en langues anciennes**

Pour les étudiant·e-s se formant à l'enseignement de deux langues anciennes (latin et grec), le parcours de formation doit être adapté car les deux didactiques de latin et grec sont traitées au sein du même module. Les étudiant·e-s doivent donc suivre les modules suivants.

Au semestre d'automne :

- MSLCA31 Didactique des langues et cultures de l'antiquité (latin)
- MSLCA32 Didactique des langues et cultures de l'antiquité (grec)

Au semestre de printemps :

- MSLCA33 Didactique des langues et cultures de l'antiquité (latin)
- MSLCA34 Didactique des langues et cultures de l'antiquité (grec)
- MSLAC37 Plurilinguisme et interculturalité dans l'enseignement : enjeux didactiques

### 3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Didactique des mathématiques	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Automne	Printemps	Automne	Printemps
		<b>MSMAT31</b> (6 ECTS) Didactique des mathématiques	<b>MSMAT21</b> (6 ECTS) Didactique des mathématiques au Secondaire II
<b>MSENS31</b> (6 ECTS) Enseignement & apprentissage <i>Pré-requis à effectuer au 1er semestre Master EPFL</i>	<b>Enseignements mathématiques EPFL</b>	<b>MSISO31</b> (6 ECTS) Relation pédagogique et climat de classe	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent·e
<b>Enseignements mathématiques EPFL</b>		<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation	
		<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations	
		<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs	
		<b>MSED33</b> Education à la durabilité	
		<b>MSPRA21</b> (8 ECTS) Stage semestriel	<b>MSPRA22</b> (8 ECTS) Stage semestriel
		<b>MSINT21</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration	<b>MSINT22</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration
		<b>Travail de diplôme</b> (5 ECTS)	<b>Travail de diplôme</b> (10 ECTS)

Choisir 1 cours de 3 ECTS

### 3.4 Pour la Spécialisation en informatique pour l'enseignement

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Didactique de l'informatique	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	
Automne	Printemps	Automne	Printemps	
		<b>MSINF21</b> (6 ECTS) Didactique de l'informatique - Fondements	<b>MSINF22</b> (6 ECTS) Didactique de l'informatique - Approfondissement	
<b>MSSENS31</b> (6 ECTS) Enseignement & apprentissage <i>Pré-requis à effectuer au 1er semestre Master EPFL</i>	<b>Enseignements informatique EPFL</b>	<b>MSISO31</b> (6 ECTS) Relation pédagogique et climat de classe	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent·e	
<b>Enseignements informatique EPFL</b>			<b>MSSENS33</b> Enseignement & évaluation	Choisir 1 cours de 3 ECTS
			<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations	
			<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs	
			<b>MSED33</b> Education à la durabilité	
		<b>MSPRA21</b> (8 ECTS) Stage semestriel	<b>MSPRA22</b> (8 ECTS) Stage semestriel	
		<b>MSINT21</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration	<b>MSINT22</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration	
		<b>Travail de diplôme</b> (5 ECTS)	<b>Travail de diplôme</b> (10 ECTS)	

## 3.5 Validation des acquis

Référence : [Directive 05\\_04a](#)

En fonction de parcours antérieurs, il peut y avoir une validation des études déjà effectuées ou d'autre acquis de formation formelle.

Les formalités pour cette prise en compte ne débutent qu'une fois l'admission prononcée et le dossier peut être déposé au Service académique avant le 31 août de l'année d'entrée en formation.

Les demandes qui concernent un ou plusieurs éléments de formation ne se font qu'à **une seule reprise** pour toute la formation.

Les demandes qui concernent une partie de module se font auprès de la ou du professeur·e responsable du module, dans les deux premières semaines de cours.

## 4 Calendriers et horaires

### 4.1 Calendrier académique 2023-2024

<b>Semestre d'automne 2023 (23A) du 01.08.2023 au 31.01.2024</b>	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 27 août au vendredi 8 septembre 2023 (Secondaire 2 : du 27 août au 1er septembre 2023)
Début des cours	Mardi 19 septembre 2023 à 08h15
Interruption des cours	- Lundi 18 septembre 2023, tout le jour (Jeûne fédéral) - Du vendredi 20 octobre 2023 à 20h00 au lundi 30 octobre 2023 à 08h15
Fin des cours	Vendredi 22 décembre 2023 à 20h00

<b>Semestre de printemps 2024 (24P) du 01.02.2024 au 31.07.2024</b>	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 3 décembre au vendredi 15 décembre 2023 (Secondaire 2 : du 3 au 8 décembre 2023)
Début des cours	Lundi 19 février 2024 à 08h15
Interruption des cours	- Du jeudi 28 mars 2024 à 20h00 au lundi 8 avril 2024 à 08h15 (Pâques) - Du mercredi 8 mai à 20h00 au lundi 13 mai 2024 à 8h15 (Ascension) - Lundi 20 mai 2024 (Pentecôte)
Fin des cours	Vendredi 31 mai 2024 à 20h00

<b>Périodes d'examens</b>	
Session d'août-septembre 2023	Du lundi 28 août au vendredi 8 septembre 2023
Session de janvier 2024	Du lundi 8 au vendredi 26 janvier 2024
Session de juin 2024	Du lundi 10 au vendredi 28 juin 2024
Session d'août-septembre 2024	Du lundi 26 août au vendredi 6 septembre 2024

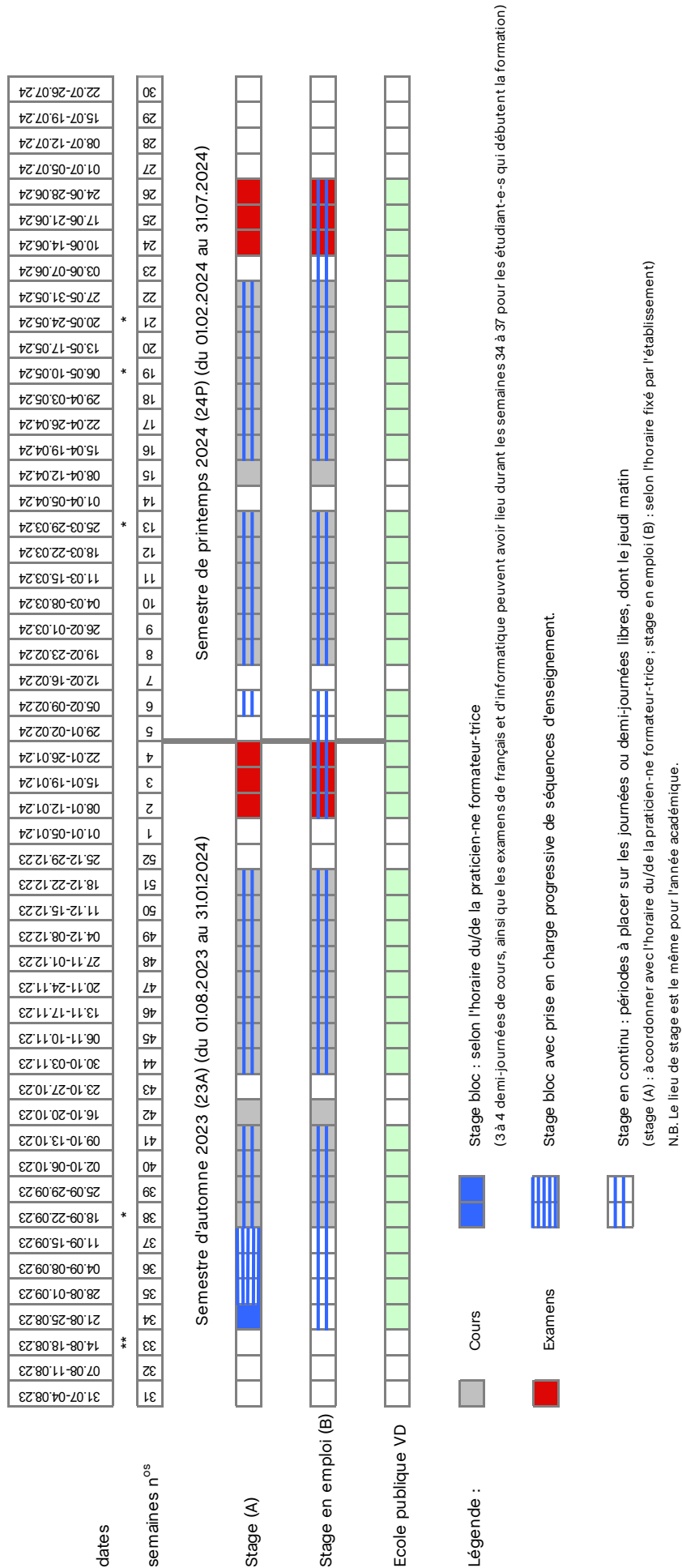
<b>Stages</b>	
- Enseignement Secondaire II	L'entrée en formation et le stage pour les étudiant·es débutent le lundi 21 août 2023.  Les autres périodes de stage sont indiquées dans les calendriers spécifiques à chaque filière de formation.
Vacances scolaires vaudoises : <a href="https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/Vacances_scolaires/dfjc_calendrier_vacances_scolaires_2018_2026.pdf">https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/Vacances_scolaires/dfjc_calendrier_vacances_scolaires_2018_2026.pdf</a>	

<b>Formations continues</b>
Les formations continues attestées et postgrades ont lieu durant l'année scolaire. Pour certaines formations, l'un ou l'autre jour de formation peut être agendé sur des jours de vacances ou sur un samedi.

Approuvé par le Comité de direction



## 4.2 Calendrier de la formation 2023-2024



### 4.3 Calendrier des modules d'intégration

Semestre d'automne 2023			Semestre de printemps 2024		
Mer. 23.08.23 (semaine 34)	14h15 - 15h45	<b>Introduction au module</b>	Mer. 21.02.24 (semaine 8)		-
	16h15 - 17h45	<b>Conférence</b> (observation)	Retourée cours		
Mer. 30.08.23 (semaine 35)	14h15 - 15h45	<b>1 - Séminaire</b>	Mer. 28.02.24 (semaine 9)	14h15 - 15h45	<b>4 - Séminaire</b>
Mer. 06.09.23 (semaine 36)		-	Mer. 06.03.24 (semaine 10)		-
Mer. 13.09.23 (semaine 37)		-	Mer. 13.03.24 (semaine 11)	14h15 - 15h45	<b>5 - Séminaire</b>
Mer. 20.09.23 (semaine 38)		-			
Mer. 27.09.23 (semaine 39)		-	Mer. 20.03.24 (semaine 12)		-
Mer. 04.10.23 (semaine 40)	14h15 - 15h45	<b>2 - Séminaire</b>	Mer. 27.03.24 (semaine 13)		-
Mer. 11.10.23 (semaine 41)		-	Mer. 03.04.24 (semaine 14)	<b>Vacances de Pâques HEP</b>	
Mer. 18.10.23 (semaine 42)	<b>Vacances scolaires</b>		Mer. 10.04.24 (semaine 15)	<b>Vacances scolaires</b>	
Mer. 25.10.23 (semaine 43)	<b>Vacances d'automne HEP</b>		Mer. 17.04.24 (semaine 16)		-
Mer. 01.11.23 (semaine 44)		-	Mer. 24.04.24 (semaine 17)		-
Mer. 08.11.23 (semaine 45)		-	Mer. 01.05.24 (semaine 18)	14h15 - 15h45	<b>6 - Séminaire</b>
Mer. 15.11.23 (semaine 46)		-	Mer. 08.05.24 (semaine 19)	<b>Avant Ascension</b>	
Mer. 22.11.23 (semaine 47)		-	Mer. 15.05.24 (semaine 20)		-
Mer. 29.11.23 (semaine 48)		-	Mer. 22.05.24 (semaine 21)		-
Mer. 06.12.23 (semaine 49)		-	Mer. 29.05.24 (semaine 22)		-
Mer. 13.12.23 (semaine 50)	14h15 - 15h45	<b>3 - Séminaire</b>			
Mer. 20.12.23 (semaine 51)		-			

(sous réserve de modification)

Les modules d'intégration MSINT21-MSINT22 comprennent sur l'année de formation 6 séances de séminaire, 3 entretiens individuels et une visite de stage suivie d'un entretien tripartite (formateur-trice - étudiant-e - PraFo).

## 4.4 Organisation hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b> 08h15 - 11h45	- Allemand - Anglais - Espagnol - Italien* - Mathématiques	- Arts visuels - Biologie - Histoire - Physique	- Géographie - Religions	Disponible pour heures de stage	- Sport - Français - Economie*
	<b>OU</b> Disponible pour heures de stage	<b>OU</b> Disponible pour heures de stage	<b>OU</b> Disponible pour heures de stage		<b>OU</b> Disponible pour heures de stage
<b>Après-midi</b> 14h15 - 17h45	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	Modules d'intégration	- Pédagogie professionnelle - Modules interdisci- plinaires** - Deux langues secondes***	- Chimie* - Droit* - Grec* - Informatique* - Latin* - Histoire de l'art* - Musique* - Philosophie* - Psychologie* - Sociologie*
				<b>OU</b> Disponible pour heures de stage	<b>OU</b> Disponible pour heures de stage

Les plages horaires destinées aux modules didactiques sont variables en fonction de la (des) discipline(s) des étudiant-e-s ; les plages inoccupées sont disponibles pour des heures de stage.

\* Didactiques romandes

Les modules didactiques d'Economie et de Droit sont obligatoirement liés (vendredi matin et vendredi après-midi)

\*\* Les étudiant-e-s mono-disciplinaires ont à choisir un module interdisciplinaire (jeudi après-midi)

\*\*\* La plage du jeudi après-midi est également occupée pour les étudiant-e-s dont les deux disciplines sont deux langues secondes.

## 5 Descriptifs des modules

### 5.1 Accès au livret de cours

Site web de la HEP Vaud - IS-Academia (accès public) : [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail étudiant > Descriptifs des modules de formation

### 5.2 Liste et codes des modules

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
<b>Modules de didactique</b>					
Allemand	MSALL31	Didactique de l'allemand A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSALL21	Didactique de l'allemand B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture	P	à convenir	6
Anglais	MSANG31	Didactique de l'anglais A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSANG21	Didactique de l'anglais B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture	P	à convenir	6
Arts visuels	MSAVI31	Didactique des arts visuels	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSAVI21	Didactique des arts visuels au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Biologie	MSBIO21	Didactique de la biologie A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSBIO22	Didactique de la biologie B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Chimie	MSCHI21	Didactique de la chimie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSCHI22	Didactique de la chimie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Economie et droit	MSDRO31	Didactique du droit A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSDRO21	Didactique du droit B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSECO31	Didactique de l'économie A	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSECO21	Didactique de l'économie B	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Espagnol	MSESP21	Didactique de l'espagnol A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSESP22	Didactique de l'espagnol B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture	P	à convenir	6
Français	MSFRA31	Didactique du français : savoirs fondamentaux	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSFRA21	Didactique du français : approfondissements (secondaire II)	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Géographie	MSGEO31	Didactique de la géographie	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSGEO21	Didactique de la géographie au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Grec	MSLCA32	Didactique des langues et cultures de l'antiquité A (grec)	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSLCA34	Didactiques des langues et cultures de l'antiquité B (grec)	P	vendredi (14h15-17h45)	6

\* A = Automne / P = Printemps

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
Histoire de l'art	MSHIA21	Didactique de l'histoire de l'art et des arts A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSHIA22	Didactique de l'histoire de l'art et des arts B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Histoire	MSHIS31	Didactique de l'histoire	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSHIS21	Didactique de l'histoire au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Informatique	MSINF21	Didactique de l'informatique - Fondements	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSINF22	Didactique de l'informatique - Approfondissement	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Italien	MSITA31	Didactique de l'italien A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSITA21	Didactique de l'italien B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues-cultures - 2e discipline langue-culture	P	à convenir	6
Latin	MSLCA31	Didactique des langues et cultures de l'antiquité A (latin)	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSLCA33	Didactique des langues et cultures de l'antiquité B (latin)	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Maths	MSMAT31	Didactique des mathématiques	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSMAT21	Didactique des mathématiques au secondaire II	P	lundi (08h15-11h45)	6
Musique	MSMUS31	Didactique de l'éducation musicale	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSMUS21	Didactique de l'éducation musicale au secondaire II	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Philosophie	MSPHI21	Didactique de la philosophie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSPHI22	Didactique de la philosophie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Physique	MSPHY21	Didactique de la physique A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSPHY22	Didactique de la physique B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Psychologie	MSPSY21	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSPSY22	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Religions	MSHSR31	Didactique de l'éthique et cultures religieuses, de l'histoire et sciences des religions	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSHSR21	Didactique de l'histoire et des sciences des religions au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Sociologie	MSSOC21	Didactique de la sociologie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSSOC22	Didactique de la sociologie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Sport	MSEPS31	Didactique de l'éducation physique au secondaire	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSEPS21	Didactique de l'éducation physique au secondaire II	P	vendredi (08h15-11h45)	6

\* A = Automne / P = Printemps

Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
<b>Modules interdisciplinaires</b>				
<i>Les modules interdisciplinaires font l'objet d'une liste séparée : <a href="#">Portail étudiant &gt; MAS Enseignement Secondaire 2 &gt; Plan d'études et règlement &gt; Liste des modules interdisciplinaires</a> (en ligne courant de l'été)</i>				
<b>Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle - HEFP</b>				
MSPPR	Certificat de Pédagogie Professionnelle (module annuel)	A/P	jeudi (cours 14h15-17h30) (visites dès 13h30-17h00)	6+6
MSCSP	Certificat de Pédagogie Professionnelle du sport (CSP)	A/P	selon programme, tous les deux ans	6+6
<b>Pratique et mémoire professionnel</b>				
MSINT21	Module d'intégration automne	A	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	1
MSINT22	Module d'intégration printemps	P	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	2
MSMEM20	Mémoire professionnel	P	-	5 ou 2
MSPRA21	Stage de formation pratique automne 1 discipline	A	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA22	Stage de formation pratique printemps 1 discipline	P	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA23	Stage de formation pratique automne 2 disciplines	A	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA24	Stage de formation pratique printemps 2 disciplines	P	selon horaire de la ou du PraFo	8
<b>Modules de sciences de l'éducation obligatoires</b>				
MSENS31	Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement / apprentissage	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi (14h15-17h45)	6
MSISO31	Relation pédagogique et climat de classe	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi (14h15-17h45)	6
<b>Modules de sciences de l'éducation à choix</b>				
MSDEV31 (33)	Le développement de l'adolescent : approches psychologiques et contextuelles	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)
MSED32 (33)	Eduquer à la durabilité : enjeux pour la pratique enseignante	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)
MSENS32 (33)	Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)
MSISO32 (33)	Altérités et intégrations	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)
MSSYS31 (33)	Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)

sous réserve de modification

\* A = Automne / P = Printemps

## 6 Certification des modules

### Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010 - état au 17 décembre 2019

#### Art. 22 Inscription, report et défaut aux évaluations certificatives

- <sup>1</sup> L'étudiant est automatiquement inscrit à la première session d'examens qui suit la fin d'un élément de formation.
- <sup>2</sup> Sous réserve des articles 17 alinéa 3 et 24 alinéa 2, l'étudiant peut demander le report de son évaluation certificative à la session suivante pour un élément de formation, à l'exception des stages. Dans ce cas, la demande de report doit être adressée par écrit au service académique, au plus tard quatre semaines avant le début de la session.
- <sup>3</sup> L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note 1, sous réserve d'un cas de force majeure.

#### Art. 23 Réussite

- <sup>1</sup> Lorsque la note attribuée est égale ou supérieure à 4, l'élément de formation est réussi. Les crédits d'études ECTS correspondants sont attribués.

#### Art. 24 Echec

- <sup>1</sup> Lorsque la note attribuée est inférieure à 4, l'élément de formation est échoué. L'étudiant doit se présenter à une seconde évaluation.
- <sup>2</sup> La seconde évaluation doit avoir lieu au plus tard lors de la troisième session d'examens qui suit la fin de l'élément de formation concerné, sous réserve d'une absence pour motif jugé valable lors de cette troisième session. Dans ce dernier cas, l'évaluation a lieu à la session suivante.
- <sup>3</sup> Un second échec implique l'échec définitif des études, sauf s'il concerne un module à choix. Dans ce dernier cas, l'échec peut être compensé par la réussite d'un autre module à choix.

## 7 Formation pratique

La formation à l'enseignement secondaire II comprend une part importante de formation pratique sous la forme d'un stage réalisé dans un établissement scolaire.

Le stage débute à la rentrée scolaire, le 21 août, et se poursuit tout au long de l'année. La présence en stage est obligatoire.

### 7.1 Types de stages

Deux types de stage sont possibles :

Type A	Type B (en emploi)
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le stage se déroule dans une classe tenue par un-e enseignant-e (PraFo). En fonction des besoins de la formation, les activités de l'étudiant-e se font selon trois modalités : stage d'observation, stage en responsabilité partagée et stage en responsabilité. Ce stage se réalise sous le statut d'étudiant-e.</li> <li>– Au deuxième semestre uniquement, cette modalité donne droit à une indemnité dont le montant est fixé par le département (CHF 7200.— brut).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le stage en emploi s'effectue en remplacement d'un-e enseignant-e. Le statut de l'étudiant-e est celui d'un-e enseignant-e stagiaire pour la part de l'enseignement qu'elle ou il dispense. Il s'agit d'un stage en responsabilité.</li> <li>– La rémunération est fixée par l'autorité d'engagement au prorata du nombre de périodes enseignées.</li> <li>– Chaque discipline enseignée et figurant au plan de formation fait l'objet d'une supervision par un-e PraFo qui effectue des visites.</li> </ul>

La formation pratique représente un volume total de travail de 480 heures, comportant du temps d'observation, de préparation, d'enseignement et d'évaluation (16 ECTS), répartis comme suit :

Type A :

	Parcours de formation de l'étudiant-e	Organisation du stage	Volume hebdomadaire	Périodes de stage indicatives pour le semestre	Minimum de périodes conduites par l'étudiant-e de manière autonome**
1 <sup>er</sup> semestre	Monodisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	de 64 à 96 périodes	15 périodes
	Bidisciplinaire	3 à 4 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	de 128 à 192 périodes	2 x 10 périodes
2 <sup>e</sup> semestre	Monodisciplinaire	14 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	de 56 à 84 périodes	30 périodes
	Bidisciplinaire	14 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)	de 112 à 168 périodes	2 x 20 périodes

\* Lorsque la dotation hebdomadaire de la discipline ou l'horaire de la ou du PraFo ne le permettent pas, le minimum hebdomadaire requis peut être de 3 périodes par discipline.

\*\* Il s'agit du minimum de périodes enseignées de manière autonome par l'étudiant-e pour valider le stage. Le ou la PraFo peut toutefois demander plus en fonction du parcours de l'étudiant-e.

Le stage en emploi (B) obéit aux exigences de l'enseignement à raison de 4 (exceptionnellement 3) à 12 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année scolaire



(conseillé 8 à 10 périodes). Sa dotation en crédits est la même. L'entier des périodes concernées par le stage en emploi (B) faisant l'objet d'une rémunération en qualité de maître·sse auxiliaire (statut particulier de stagiaire B), le volume de travail supérieur est compensé par la rémunération.

### Documents de référence

Toutes les informations relatives à la formation pratique précisant le cadre du déroulement des stages, leurs objectifs et les conditions de certification figurent dans le document "Stages - Informations générales".

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le document "Echelles descriptives pour les étudiant·e·s secondaire 2".

Il est aussi nécessaire de consulter le document "Aspects éthiques, déontologiques et règlementaires".

L'ensemble de ces documents sont à disposition sur le site web de la HEP Vaud à l'adresse suivante : [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > [Portail étudiants](#) > [Formation](#) > [Formations à l'enseignement](#) > [MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement Secondaire 2](#) > [Stages et remplacements](#) > [Modalités de stages](#)

## 7.2 Echancier des stages

Semestre d'automne 2023 (23A)		
	Situation, démarche	Dates / Echéances
Début du stage	<b>Stage</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo. Elle ou il se rend disponible une semaine avant la rentrée.	- Du 21 août au 15 septembre 2023 à plein temps - Puis 4 à 6 périodes hebdomadaires jusqu'au 22 décembre 2023
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo.	- Dès le 21 août 2023 - Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 22 décembre 2023
	<b>Stage en emploi</b> Pas d'interruption d'intersemestre.  <b>NB.</b> la ou le stagiaire doit se libérer pour les examens HEP.	
Semestre de printemps 2024 (24P)		
Début ou reprise du stage	<b>Stage</b>	Dès le 5 février 2024 - 4 à 6 périodes hebdomadaires
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire poursuit son travail sans interruption.	- Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 31 mai 2024
	<b>Stage en emploi</b>	Le 28 juin 2024 (fin du contrat le 31 juillet 2024)

## 8 Concilier emploi et formation

La formation à l'enseignement pour le Secondaire II est une formation à plein temps. Toutefois, deux solutions permettent de répondre aux besoins financiers d'étudiant·e·s indépendant·e·s économiquement.

---

### 8.1 Stage en emploi

En fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, un stage en emploi peut être proposé à l'étudiant·e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement ou à l'enseignant·e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel). Ce stage s'effectue sous la supervision d'un·e PraFo. Pour être accepté dans le cadre de la formation, le stage doit satisfaire aux conditions ci-dessous :

- en remplacement d'un·e enseignant·e ;
- pour une année scolaire ;
- maximum 50%, soit 12 périodes (conseillé 8 à 10 périodes).

Le cumul des charges liées à un emploi dans l'enseignement parallèlement à la formation est important. La HEP conseille vivement de ne pas dépasser un taux d'enseignement de 50%.

En aménageant le temps de formation, il est possible d'assumer une charge de travail supplémentaire.

---

### 8.2 Aménagement du temps de formation

Afin de prendre en compte les situations de personnes exerçant un emploi ou ayant une charge familiale, la HEP propose des possibilités d'aménagement de la formation sur 3 à 4 semestres (un an et demi à deux ans).

Conditions :

- Maximum 4 semestres ;
- Le stage s'effectue au début de la formation (1<sup>re</sup> année) ;
- La formation en didactique est obligatoirement liée à un stage pratique ;
- Tout projet d'aménagement de la formation doit être soumis à l'approbation du Service académique au plus tard avant la fin de la deuxième semaine de cours de chaque semestre – [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch) ;
- Si un module didactique est inscrit dans le plan de formation du semestre, il y a obligatoirement de la pratique et un séminaire d'intégration.

Pour plus d'information, veuillez adresser un courriel à [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch).

## 8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline

Sur 4 semestres	Semestre 1		Semestre 2		Semestre 3		Semestre 4	
	Crédits ECTS	Semestre 1	Crédits ECTS	Semestre 2	Crédits ECTS	Semestre 3	Crédits ECTS	Semestre 4
Didactique de la discipline	6	6	6	6	-	-	-	12
Sciences de l'éducation	-	-	-	-	12	-	6	18
Formation pratique : stages	8	8	8	8	-	-	-	19
Formation pratique : module d'intégration	1	2	-	-	-	-	-	6
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	-	-	6	-	-	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	-	-	-	5	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>60</b>			

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Automne	Printemps	Automne	Printemps
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MDEVE31 (6 ECTS) Développement de l'adolescent.e
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS32 (6 ECTS) Enseignement & évaluation
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	MSISO32 (6 ECTS) Altérités et intégrations
			MSSYS31 (6 ECTS) Systèmes éducatifs
			MSED32 (6 ECTS) Education à la durabilité
			Mémoire diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

Sur 3 semestres	Semestre 1		Semestre 2		Semestre 3	
	Crédits ECTS	Semestre 1	Crédits ECTS	Semestre 2	Crédits ECTS	Semestre 3
Didactique de la discipline	6	6	6	6	-	12
Sciences de l'éducation	-	-	6	6	12	18
Formation pratique : stages	8	8	8	8	-	19
Formation pratique : module d'intégration	1	2	-	-	-	6
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	-	-	6	5
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	-	-	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>60</b>		

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3
Automne	Printemps	Automne
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
Stage semestre 1 (8 ECTS)	MSDEVE31 (6 ECTS) Développement de l'adolescent.e	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSENS32 (6 ECTS) Enseignement & évaluation	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix
	MSISO32 (6 ECTS) Altérités et intégrations	Mémoire diplôme (5 ECTS)
	MSSYS31 (6 ECTS) Systèmes éducatifs	
	MSED32 (6 ECTS) Education à la durabilité	
	Stage semestre 2 (8 ECTS)	
	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	

Choisir 1 module de 6 ECTS

\* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

## 8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines

Sur 4 semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Total crédits ECTS
	Crédits ECTS	Crédits ECTS	Crédits ECTS	Crédits ECTS	
Didactique des disciplines	12	12	-	-	24
Sciences de l'éducation	-	-	12	3	15
Formation pratique: stages	8	8	-	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<b>Didactique 1</b> (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>MSENS31</b> (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent-e
<b>Didactique 2</b> (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 2</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>MSISO31</b> (6 ECTS) Gestion de la classe	<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation
<b>Stage semestre 1</b> (8 ECTS)	<b>Stage semestre 2</b> (8 ECTS)		<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations
<b>MSINT21</b> (1 ECTS) Intégration	<b>MSINT22</b> (2 ECTS) Intégration		<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs
			<b>MSED33</b> Education à la durabilité
			<b>Mémoire diplôme</b> (2 ECTS)

Choisir 1 cours de 3 ECTS

Sur 3 semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Total crédits ECTS
	Crédits ECTS	Crédits ECTS	Crédits ECTS	
Didactique des disciplines	12	12	-	24
Sciences de l'éducation	-	3	12	15
Formation pratique: stages	8	8	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 3
<b>Didactique 1</b> (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>Didactique 1</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>MSENS31</b> (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
<b>Didactique 2</b> (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 2</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>Didactique 2</b> (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	<b>MSISO31</b> (6 ECTS) Gestion de la classe
<b>Stage semestre 1</b> (8 ECTS)	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent-e	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent-e	<b>Mémoire diplôme</b> (2 ECTS)
<b>MSINT21</b> (1 ECTS) Intégration	<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation	<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation	
	<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations	<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations	
	<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs	<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs	
	<b>MSED33</b> Education à la durabilité	<b>MSED33</b> Education à la durabilité	
	<b>Stage semestre 2</b> (8 ECTS)	<b>Stage semestre 2</b> (8 ECTS)	
	<b>MSINT22</b> (2 ECTS) Intégration	<b>MSINT22</b> (2 ECTS) Intégration	

Choisir 1 cours de 3 ECTS

\* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

## 9 Possibilités de formations complémentaires

Trois offres complémentaires permettent, après l'obtention du diplôme pour les écoles de maturité, d'élargir les perspectives d'emploi.

### 9.1 Diplôme additionnel

L'admission dans la filière Secondaire II est prononcée séparément pour chaque discipline.

Grâce à la formation conduisant à un Diplôme additionnel, un·e enseignant·e diplômé·e pour le degré Secondaire II peut se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline.

#### 9.1.1 Présentation

Les personnes détenant un Diplôme en enseignement pour les écoles de maturité ou un titre reconnu comme équivalent peuvent se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline qui ne figurait pas sur leur diplôme.

Cette formation leur permet notamment :

- d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences en didactique de la discipline
- de compléter leur diplôme et d'élargir ainsi leurs possibilités d'emploi.

Les informations relatives aux disciplines de formation peuvent être consultées en téléchargeant le document "[Liste des disciplines d'enseignement](#)".

#### 9.1.2 Conditions d'admission

- Détenir un Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- Etre titulaire d'un Master délivré par une haute école universitaire suisse attestant d'études dans la discipline visée correspondant au moins à 90 ECTS dont 30 au niveau master.
- Disposer d'un engagement d'au moins trois périodes hebdomadaires au degré Secondaire II pour l'enseignement de la discipline visée, durant l'année de formation. Cet engagement a pour conséquence que l'admission au diplôme additionnel n'est pas soumise à limitation.
- Les exigences spécifiques à l'une ou l'autre discipline restent applicables, notamment pour l'enseignement des langues.

#### 9.1.3 Plan d'études

Le plan d'études se compose de la façon suivante :

- Didactique de la discipline : 12 ECTS (1/2 journée hebdomadaire sur deux semestres)
- Formation pratique : 8 ECTS (enseignement de la discipline choisie)
- Séminaire d'intégration : 2 ECTS (travail à distance + deux rencontres au semestre de printemps)

Pour les étudiant·e·s bidisciplinaires en langues, une autre configuration est possible. Pour plus de renseignements, écrire à [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch).

#### 9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel

Les dossiers de candidature (via le formulaire de demande d'admission en ligne) doivent parvenir au Service académique au plus tard le 15 juin pour la rentrée de septembre.

## 9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle

La Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) et la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) proposent depuis l'année 2008 un Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle, assurant la qualification requise par la Loi fédérale sur la formation professionnelle pour l'enseignement à la maturité professionnelle. Ce certificat est requis au plus tard un an après l'engagement dans une école du Secondaire II pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle (y compris les écoles de commerce et écoles de culture générale).

L'obtention du certificat requiert la satisfaction de trois conditions :

- l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité ; cette habilitation est acquise avec l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- la validation d'attestations de travail certifiant une expérience en entreprise de six mois.
- la certification d'une formation de 300 heures à la pédagogie professionnelle.

Le Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle est délivré par la HEFP une fois ces trois conditions remplies.

Les 300 heures de pédagogie professionnelle (12 ECTS) se composent de deux modules semestriels de 6 ECTS, qui doivent être suivis sur l'année. Les modules se déroulent sur 14 semaines, les jeudis après-midis, à la HEP Vaud. Chaque demi-journée comprend 4 heures d'enseignement, divisées en 2 heures de cours et 2 heures de séminaires. Le temps en présentiel est en principe de 14 x 4h, soit 56 heures d'enseignement sur 150h de travail. Les modules comprennent en outre environ 20% de travaux de qualification et 50% de travail personnel. Il est important de noter que la présence aux cours est obligatoire pour ces deux modules.

Pour l'obtention de ce certificat, 2 possibilités sont offertes aux étudiants·es :

- suivre les 2 modules durant leur formation,
- suivre les 2 modules après l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.

Toutes les informations utiles figurent dans le document de présentation du certificat complémentaire de pédagogie professionnelle disponible [sur le site Internet de la HEP Vaud](#).

### Cas particulier de l'enseignement du sport en école professionnelle

Les étudiant·es souhaitant enseigner le sport en école professionnelle peuvent suivre la "[formation complémentaire en pédagogie professionnelle du sport en école professionnelle](#)". Cette formation proposée par la HEFP leur est spécifiquement destinée.

NB : Les étudiant·es en sport n'ont pas accès au certificat complémentaire de pédagogie professionnelle.

## 9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I

Il est possible de poursuivre la formation vers le Secondaire I en ajoutant une année supplémentaire.

### Conditions d'admission

- Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité
- Formation académique attendue pour le Secondaire I (Bachelor dans une ou plusieurs disciplines d'enseignement du Secondaire I)

**Durée - volume de formation**

- 1 an (prolongation possible jusqu'à 2 ans)
- 60 ECTS (reconnaissance des études déjà effectuées : 60 ECTS du MAS S2) sous réserve des didactiques disciplinaires choisies

**Possibilités d'emploi dans l'enseignement**

En fonction des besoins des établissements, il est possible de réaliser un stage en emploi au Secondaire I sous la supervision d'un·e PraFo.

**Disciplines**

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline (voir "[Guide de l'étudiant·e en Secondaire I](#)", pt 10 "Diplôme additionnel").

Liste des disciplines pour le Secondaire I :

- |  |  |
|--|--|
| - Allemand   | - Français   |
| - Anglais  | - Français langue étrangère / seconde (diplôme cantonal) |
| - Arts visuels                                       | - Géographie   |
| - Citoyenneté  | - Grec   |
| - Economie et droit                                  | - Histoire   |
| - Education numérique / science informatique         | - Italien  |
| - Education physique                                 | - Latin  |
| - Ethique et cultures religieuses                    | - Mathématiques  |
| - Ethique et cultures religieuses (diplôme cantonal) | - Musique  |
|  | - Sciences de la nature                                  |

Référence réglementaire : [Directive 05\\_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

---

## 9.4 Du Secondaire I vers le Secondaire II - après l'obtention du diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire I

**Conditions d'admission**

- Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire I et Master en enseignement pour le Secondaire I
- Satisfaire aux exigences pour l'[admission au Secondaire II](#)
- Suivre la procédure d'admission en vigueur

**Durée - volume de formation**

- Formation à temps partiel se déroulant sur une année (volume défini selon le parcours effectué au Secondaire I)

**Limitation des admissions**

Les admissions au Secondaire II sont soumises à une limitation des admissions.

**Disciplines**

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines.

**Plan de formation**

A définir avec la conseillère aux études.

## 9.5 Autres formations complémentaires

### a) Formation J+S Ski

Il est possible d'obtenir le brevet de moniteur J+S (ski et/ou snowboard) en effectuant une semaine de formation pendant l'intersemestre.

Plus de renseignement sur la page internet <https://www.hepl.ch/accueil/formation/unites-enseignement-et-recherche/did-education-physique-sportive/prestations-de-formation/formation-js.html>.

### b) Atelier disciplinaire informatique

Ce cours est pensé comme une introduction générale à quelques-unes des grandes idées de l'informatique. Si le monde de l'informatique vous fascine ou au contraire vous effraie, sautez le pas et apprenez comment il fonctionne. Ce module vous permettra d'acquérir les connaissances de base en informatique et d'appréhender avec plus de sérénité la transformation numérique de votre enseignement, quelle que soit votre discipline.

Six sujets seront abordés lors de six séances de 90 minutes chacune :

1. Représenter avec des 0 et des 1
2. Calculer avec des programmes
3. Résoudre avec des algorithmes
4. Comprendre l'intérieur des machines
5. Communiquer avec Internet
6. Découvrir l'intelligence artificielle

Les séances sont organisées sous forme de grands cours et sont suivies pour celles et ceux qui le souhaitent par des séances d'exercices de 90 minutes où vous êtes accompagnés dans l'apprentissage autonome de la programmation.

#### Organisation

Cours en présentiel, 6 séances obligatoires de 90 minutes suivis de 6 séances facultatives de programmation de 90 minutes.

Horaires : mardi 18h00-19h30

Pour tout renseignement : [biljana.petreska-von-ritter-zahony@hepl.ch](mailto:biljana.petreska-von-ritter-zahony@hepl.ch).



## 10 Exigences particulières

Le **Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010** (état au 17 décembre 2019) stipule les exigences suivantes en matière de maîtrise professionnelle du français et de l'informatique, ainsi que pour l'enseignement des langues secondes.

### 10.1 Français et Informatique

#### Art. 27 Maîtrise professionnelle du français et de l'informatique

- <sup>1</sup> Au plus tard le 31 juillet qui suit son entrée dans le cursus du Diplôme, l'étudiant doit attester un niveau de maîtrise suffisant dans les domaines suivants :
  - a. le français en tant que langue professionnelle ;
  - b. l'informatique de base en tant qu'outil professionnel.
- <sup>2</sup> La maîtrise de ces deux domaines est certifiée par la réussite d'examens organisés par la HEP à trois reprises chaque année.
- <sup>2a</sup> Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait à cette exigence avant le 31 juillet qui suit son entrée dans le cursus de Diplôme, la formation est interrompue et ne reprend qu'au début du semestre qui suit la réussite de ces deux examens.
- <sup>2b</sup> En outre, la maîtrise du français en tant que langue professionnelle est vérifiée tout au long du cursus, notamment lors des évaluations certificatives.
- <sup>2c</sup> L'étudiant admis sur la base d'un diplôme d'enseignement délivré par une haute école francophone n'est pas soumis à l'examen de français en tant que langue professionnelle.
- <sup>3</sup> L'étudiant admis pour se former seulement à l'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères n'est pas soumis à l'examen écrit de maîtrise du français en tant que langue professionnelle. Il doit cependant répondre aux exigences d'une communication orale claire dans cette langue.
- <sup>4</sup> Ces exigences ne donnent pas lieu à l'octroi de crédits ECTS. L'étudiant qui ne les remplit pas dans le délai prévu à l'article 9 du présent règlement n'obtient pas son Diplôme.

### 10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique

#### Art. 4 Exigences spécifiques aux disciplines

- <sup>2</sup> Le candidat qui choisit une langue étrangère comme l'une de ses disciplines d'enseignement doit en outre :
  - a. avoir accompli, au plus tard le 31 juillet précédant l'entrée en formation, un ou deux séjours linguistiques d'une durée totale de six mois dans un pays ou une région de langue correspondante ou attester d'une expérience jugée équivalente ;
  - b. présenter, au plus tard le 31 janvier précédant le début du deuxième semestre d'études, un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue reconnu internationalement, correspondant au niveau C2 défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues, ou un titre jugé équivalent.
- <sup>3</sup> Une demande motivée de prolongation des délais mentionnés à l'alinéa précédent peut être adressée par écrit au Comité de direction.

**Site web :** [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail candidat > Admissions > MAS / Diplôme en Enseignement secondaire II > Exigences réglementaires après l'admission

## 11 Informations pratiques

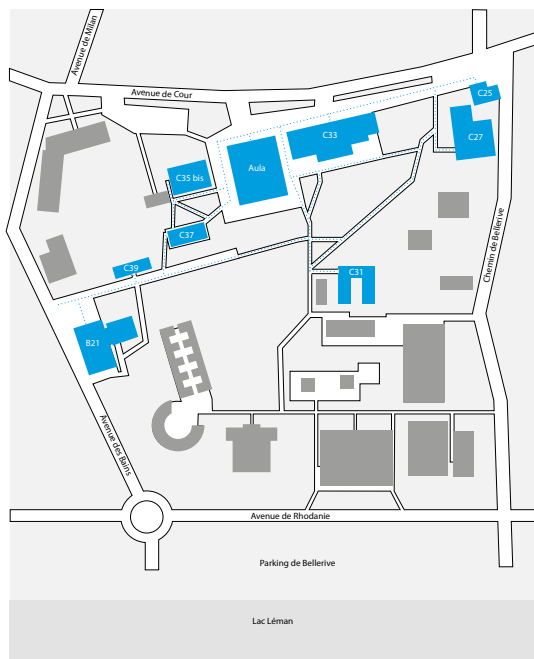
### 11.1 Service académique

#### Le lieu d'information pour les étudiant·e·s :

- Suivi de la formation : accueil, plan de formation, inscriptions aux cours, prise en compte des études déjà effectuées, examens, etc.
- Conseil aux études et orientation : choix de modules, aménagement de la durée de la formation, etc.

**Contact** : par e-mail essentiellement [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)

### 11.2 Bâtiments



#### C33

##### Cour 33 (Bâtiment principal)

- Accueil - Cafétéria - Rectorat - Administration
- Service académique
- Unité Relations internationales et mobilité
- Filières
- Unité Statistique, information académique et planification
- Centre assurance qualité
- Espace La Parenthèse
- UER Art et technologie
- UER Enseignement, apprentissage et évaluation
- UER Mathématiques et sciences de la nature
- UER Didactique de la musique
- UER Pédagogie spécialisée
- UER Sciences humaines et sociales
- Salles de cours

#### C25

##### Cour 25 (Villa Beauregard)

- UER Education physique et sportive
- Salles de cours

#### C27

##### Cour 27 (Salles de sport)

##### Aula des Cèdres

#### C31

##### Cour 31 (pavillon)

- UER Développement de l'enfant à l'adulte
- Salles de cours

#### C35 bis

##### Cour 35 bis (pavillon)

- Salles de cours

#### C37

##### Cour 37 (pavillon)

- UER Didactique du français
- Salles de cours

#### C39

- Salles de cours

#### B21

##### Bains 21

- UER Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes
- Salles informatique
- Salles de cours



##### HEP docks - Sébeillon 1

- Filières Formation continue certifiée et Formation continue attestée
- Salles de cours

##### HEP docks - Sévelin 46

- UER Langues et cultures
- UER Médias, usages numériques et didactique de l'informatique
- Salles de cours

## 12 Liens utiles

**Le système scolaire en Suisse** (lien valable au 05.06.2023)

<https://www.edk.ch/fr/systeme-educatif/graphique>

**Le système scolaire du canton de Vaud** (lien valable au 05.06.2023)

<https://www.vd.ch/themes/formation/>

**Enseigner dans le canton de Vaud** (lien valable au 05.06.2023)

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-l-enseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/direction-generale-de-l-enseignement-postobligatoire-dgep>

**Plan d'études de la maturité du canton de Vaud** (lien valable au 05.06.2023)

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/ecole-de-maturite>

**Plan d'études de la maturité professionnelle** (lien valable au 05.06.2023)

<https://www.per-mp.ch/>

**hep/**

**Haute école pédagogique  
du canton de Vaud**  
Service académique  
Enseignement Secondaire II  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

**email:** [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)